



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## La Fédération du Tourisme a réalisé un nouveau « Jaccede Challenge » ce 27 avril

**Pour mieux informer du degré d'accessibilité des établissements publics en Province de Liège, la Fédération du Tourisme a réalisé un quatrième Jaccede Challenge.**

La Province – via sa Fédération du Tourisme – se déplaçait à Wanze ce 27 avril pour faire avancer l'accessibilité. Pour y parvenir, elle s'est une nouvelle fois associée à la plateforme collaborative française [www.jaccede.com](http://www.jaccede.com) qui propose **un site web « responsive » sur lequel chacun peut détailler l'accessibilité de lieux publics** et permettre aux personnes à besoins spécifiques d'identifier les établissements correspondant à leurs besoins.

Durant les quelques heures qui constituent le « Jaccede Challenge », des équipes sont parties à la rencontre des commerces, dans un périmètre délimité, afin de **mesurer la taille des marches, la largeur des portes, de prendre des photos, etc.** Le but est d'**enregistrer un maximum d'informations** afin qu'elles soient à disposition des personnes à besoins spécifiques qui auront préalablement consulté le site avant de se rendre dans la région. Et plus spécifiquement encore, dans les commerces en question.

Au cours des actions précédentes qui se sont déroulées à Liège, Huy et Verviers en 2018 et 2019, **plus de 1.300 établissements de la Province** ont été enregistrés sur la plateforme collaborative, ainsi que **plus de 20.000 informations** (critères, photos, commentaires, etc.). Depuis la réalisation de ces actions, la Belgique est devenue le deuxième pays le plus représenté sur la plateforme !

### **#WANZEaussi le 27 avril 2022**

À Wanze, l'objectif de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège était triple :

- **sensibiliser les commerçants** à la plateforme [www.jaccede.com](http://www.jaccede.com) ;
- **enregistrer un maximum d'informations** tangibles liées à l'accessibilité des lieux rencontrés ;
- **informer les commerçants à vocation touristique des subsides** que peut leur octroyer la FTPL en vue d'améliorer l'accessibilité de leur établissement :
  - **la prise en charge de 100% des éléments du « kit d'accessibilité pour tous »** (plafond à 1.500€ HTVA). Prise en charge à 50% dès 2023 ;
  - **la prise en charge à 100% de la réalisation d'un audit Access-i** (plafond à 600€ HTVA). Prise en charge à 60% dès 2023.

Le but de cette journée solidaire est aussi d'inciter les Communes mais aussi les entreprises à prendre contact avec Jaccede afin d'organiser elles-mêmes de nouveaux « Jaccede Challenge »

**Ensemble faisons gagner l'accessibilité.**